Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 029-212900906-20260521-202633-DE

COMMUNE DE KERLAZ

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 21 mai, à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Ludovic QUELENNEC, Maire.

Présents : 13

Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Anthony JAIN, Sylvie LE COZ, Mathieu HENRY, Blandine LE ROY, Laurent LANCIEN, Audrey CELTON, Isabelle ALLAIN, Johan FLOCHLAY, Xavier LERAY, Quentin DELCLOY, Alice BLAIMONT

Absents excusés : 02

Fanny RENAUD, Marie Thérèse HERNANDEZ pouvoir à Xavier LERAY

Votants : 13

Secrétaire de séance :
Audrey CELTON

Délibération n° 2026 - 33 :
Vote du compte administratif 2025 / Budget annexe Commerce

Rapporteur : Béatrice QUEFFELEC

Le compte administratif retrace toutes les dépenses et recettes liées à un exercice.

Vu le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le receveur municipal,

Vu la présentation du compte administratif par Béatrice QUEFFELEC,

Vu l'avis favorable de la commission de finances et de ressources humaines du 13 mai 2026.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2025 comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses :
- Recettes :
- Résultat exercice :
- Excédent reporté :
- Résultat :

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 261 132,40

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 029-212900906-20260521-202633-DE

- Recettes : 169 935,85
- Résultat exercice : - 91 196,55
- Excédent reporté :
- Restes à réaliser : 62 573,55
- Résultat : - 153 770,10

Monsieur le Maire quitte la salle le temps du vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le compte administratif 2025.

Fait et délibéré le 21 mai 2026

Le Maire,
Ludovic QUELENNEC

MAIRIE DE KERLAZ
29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
Audrey CELTON